

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
728-1

1986

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

1995-02

Amendement 2

Réseaux de distribution par câbles –

Partie 1:

Systems principalement destinés aux signaux
de radiodiffusion sonore et de télévision et
fonctionnant entre 30 MHz et 1 GHz

Amendment 2

Cabled distribution systems –

Partie 1:

Systems primarily intended for sound and television
signals operating between 30 MHz and 1 GHz

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

E

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 12G: Réseaux de distribution par câbles, du comité d'études 12 de la CEI: Radiocommunications.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
12G(BC)59	12G/152/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 80

15.7 Mesures utilisant la méthode de «rayonnement» (300 MHz-1 000 MHz)

Ajouter le nouveau paragraphe 15.7.4 à la page 84:

15.7.4 Mesure de rayonnement par un procédé de balayage automatique en fréquence

15.7.4.1 Introduction

Pour la mesure des composants actifs ou passifs à large bande, la méthode de la pince absorbante (avec câbles de mesure, décrite en 15.6) de 30 MHz à 1 GHz et la méthode de rayonnement (sans câbles de mesure, décrite en 15.7.2) de 300 MHz à 1 GHz peuvent être utilisées avec un procédé de balayage automatique en fréquence.

NOTES

- 1 Les deux méthodes sont complémentaires.
- 2 Les résultats de la méthode de rayonnement peuvent être influencés par les champs ambiants, par conséquent il convient de l'utiliser dans une chambre anéchoïque, si nécessaire.

15.7.4.2 Appareillage de mesure nécessaire

Les montages d'essai des figures 44 et 45 sont applicables lorsque le composant en essai est un amplificateur à large bande ou un composant passif à large bande. L'appareil de mesure des figures 29 et 32 doit être remplacé par un analyseur de spectre à deux canaux (3) ayant un générateur incorporé asservi en fréquence (4).

La mesure doit être faite en valeur de crête et la valeur maximale mesurée mémorisée par l'analyseur de spectre dans le mode mémorisation du maximum. La gamme de fréquence couverte par le composant en essai doit être balayée à une vitesse rapide, adaptée aux caractéristiques de l'appareillage utilisé. Le générateur asservi (4) doit être relié à l'entrée d'un amplificateur à large bande (10) remplaçant le générateur des figures 29 et 32. Le gain de cet amplificateur doit pouvoir être réglé par un dispositif automatique (13).

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 12G: Cabled distribution systems, of IEC technical committee 12: Radiocommunications.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
12G(CO)59	12G/152/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 81

15.7 Measurements in the frequency range 300 MHz-1 000 MHz using the "radiation" method

Add a new subclause 15.7.4 on page 85, as follows:

15.7.4 Radiation measurement using an automatic sweeping procedure

15.7.4.1 Introduction

For broad-band measurements of the radiation from active and passive components, the absorbing clamp method (with measurement cable, as described in 15.6) from 30 MHz to 1 GHz and the radiation method (without measurement cable, as described in 15.7.2) from 300 MHz to 1 GHz can be used with an automatic sweeping procedure.

NOTES

- 1 The two methods are complementary methods.
- 2 The results of the radiation method may be influenced by ambient fields, in which case it should be used in an anechoic chamber, if necessary.

15.7.4.2 Equipment required

The test set-ups given in figure 44 and 45 are applicable for testing a broad-band amplifier or a passive broad-band component. The measuring set of figures 29 and 32 shall be replaced by a two-channel spectrum analyser (3) incorporating a tracking generator (4).

The peak value shall be measured and the maximum measured value stored by using the spectrum analyser in max-hold mode. The frequency range covered by the component under test shall be swept with a high speed, as convenient for the characteristics of the used spectrum analyser. The tracking generator (4) shall be connected to the input of a broad-band amplifier (10) replacing the generator of figures 29 and 32. The amplifier gain shall be adjusted by an automatic device (13).